

2026-065



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 30 mars 2026 – Délibération n°065

Convocation envoyée,  
affichée le : 24/03/2026

### **Objet : FIXATION INDEMNITES DES ELUS**

L'an deux mil vingt-six le trente mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

#### **Nombre de membres :**

En exercice : 29  
Présents : 29  
Pouvoirs : 0  
Votants : 29  
Absents : 0

**Président de séance** : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

**Secrétaire de séance** : Monsieur Paulin NIBOULIES

#### **Résultats :**

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 6

**Présents** : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT-ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René-Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT

**Absents** : Néant

Liste des délibérations  
affichée le :

(Annexe jointe)

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que le Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximums des indemnités des adjoints et conseillers municipaux par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

En application de ce principe, l'enveloppe globale autorisée est de : 10 065.02 € brut mensuel.

Monsieur le Maire propose une répartition de l'enveloppe de la manière suivante :

	Taux (en % de l'IB 1027)
Indemnité du Maire	58.3%

FD PV

2026-065

Indemnité adjoints (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> , 8 <sup>ème</sup> )	23.32 %
Indemnité adjoint (7 <sup>ème</sup> )	11.66 %
Indemnité conseiller municipal délégué	5.83 %

**Après avoir entendu l'exposé et procédé au vote,**

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de 8 adjoints, des maires délégués et des arrêtés de délégations qui ont suivi.

**Vu** l'annexe jointe précisant les montants bruts mensuels par élu ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

**Considérant** les missions spécifiques confiées aux adjoints, aux maires délégués et à certains conseillers municipaux, qui justifient le versement d'indemnités de fonction ;

## **DECIDENT**

**ARTICLE 1** : **DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des élus concernés comme suit :

	Taux (en % de l'IB 1027)
Indemnité du Maire	58.3%
Indemnité adjoints (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> , 8 <sup>ème</sup> )	23.32 %
Indemnité adjoint (7 <sup>ème</sup> )	11.66 %
Indemnité conseiller municipal délégué	5.83%

FE PN

2026-065

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance  
Paulin NIBOULIES



A handwritten signature in blue ink, belonging to Paulin Niboulies, the secretary of the meeting. The signature is stylized and cursive.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture